

Budget Primitif 2023

du Budget Annexe Eau Brute de la Commune de Vergeze

*

Note de Présentation Brève et Synthétique des Résultats

L'article 107 de la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*

Les éléments ci-dessous présentent le projet de Budget Primitif 2023 avec pour mémoire le budget de l'année 2022 (€uro HT)

Le Compte administratif 2022 est clôturé et présente les résultats suivants :

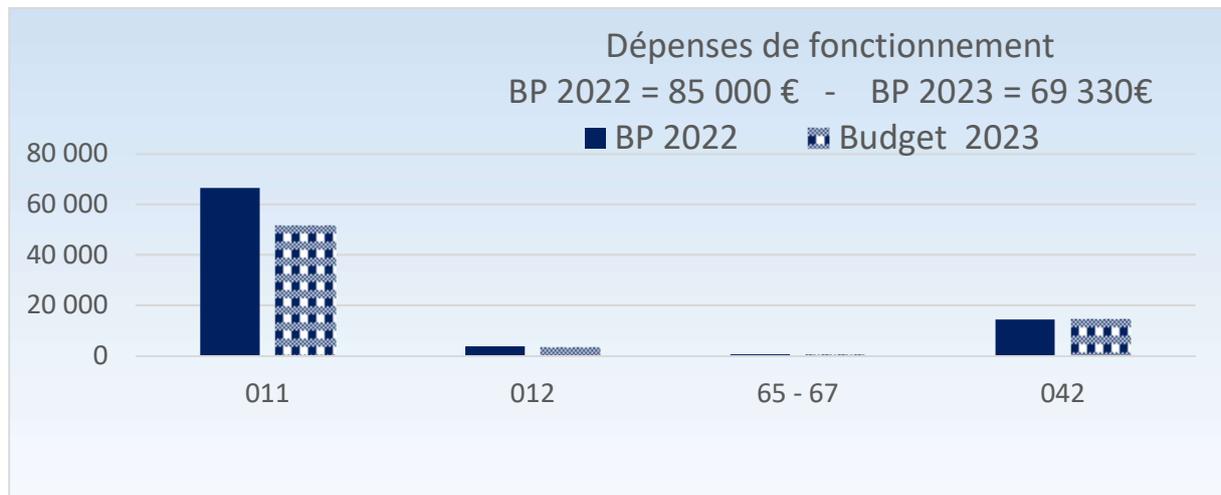
Section de fonctionnement : Excédent d'un montant de 1 169,75 €
 Reporté sur la section de fonctionnement dès le Budget primitif 2023

Section d'investissement : Excédent d'un montant de 72 346.23 €
 Reporté sur la section d'investissement dès le Budget primitif 2023

*

Les dépenses de fonctionnement :

	Dépenses de fonctionnement	BP 2022	Budget 2023
011	Charges à Caractère Général	66 500	51 350
012	Charges de Personnel	3 700	3 250
65 - 67	Autres Charges Gestion Courante et Charges exceptionnelles	500	500
042	Opération d'ordre S/S	14 300	14 230
	Total Dépenses de fonctionnement	85 000	69 330



011 – Charges à caractère général**BP 2022 : 66 500€**

Dépenses imputées sur ce chapitre :

- l'achat de l'eau en gros à la société BRL,
- les dépenses de fonctionnement liées à la mise en place des compteurs et aux petites réparations sur réseaux.

012 - Charges de Personnel**BP 2022 : 3 700€****BP 2023 : 3 250€**

Il s'agit de la répercution de la charge de personnel correspondant au temps passé par un agent de la commune pour suivre ce budget

Chapitres 65 et 67 charges de gestion courante et charges exceptionnelles :**BP 2022 : 500€****BP 2023 : 500€**

Des crédits sont ouverts pour permettre si besoin de passer une dépense au cours de l'année.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : BP 2022 : 14 300€**BP 2023 : 14 230€**

ce chapitre retrace les écritures d'ordre d'amortissement qui génèrent une dépense en fonctionnement et parallèlement une recette en investissement du même montant.

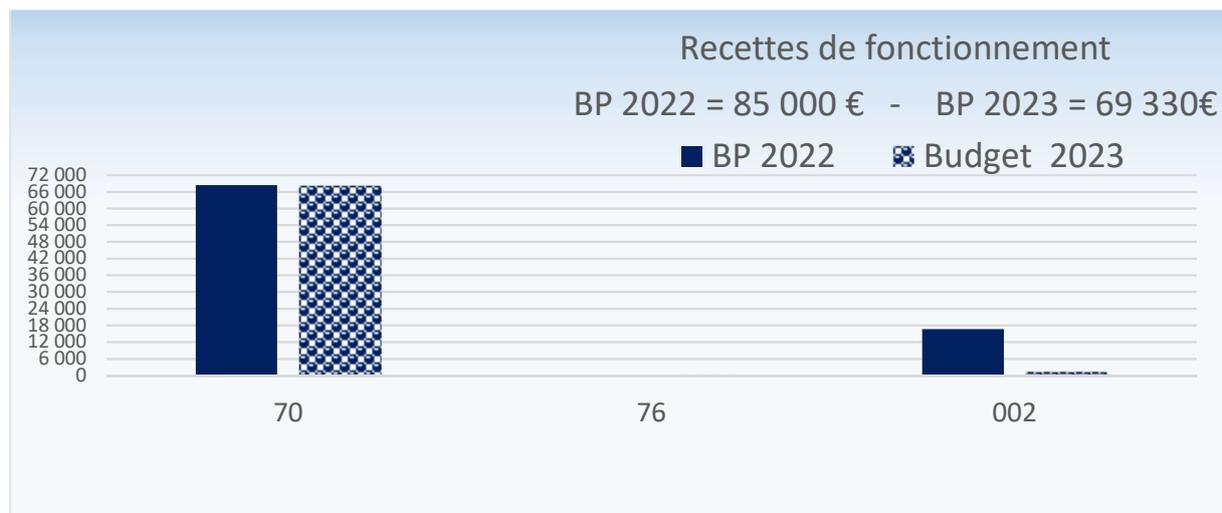
002 Résultat de fonctionnement reporté : BP 2022 : 0€**BP 2023 : 0€**

En 2022 le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 169.75€

*

Les recettes de fonctionnement :

	Recettes de fonctionnement	BP 2022	Budget 2023
70	Produit des Services des Domaines	68 313	68 060
76	Produits financiers	50	100
002	excédent de fonctionnement	16 637	1 169
	Total recettes de fonctionnement	85 000	69 330

**70 Produits des services, du domaine et ventes diverses : BP 2022 : 68 313€ BP 2023 : 68 060€**

correspond à la vente de l'eau aux usagers du service

002 Résultat de fonctionnement reporté : BP 2022 : 16 637.32€**BP 2023 : 1 169.75€**

ce compte enregistre l'excédent de fonctionnement de l'année n-1

*

Les dépenses d'investissement :

	Dépenses d'investissement	BP 2022	Budget 2023
16	Remboursement d'Emprunts (Capital)	5 334	5 333
21	Immobilisations Corporelles	72 425	81 242
	Total des dépenses d'investissement	77 759	86 576



16 Emprunts et dettes assimilées :

BP 2022 : 5 334€

BP 2023 : 5 333€

le budget annexe d'eau brute rembourse chaque année 1/30^{ème} de l'avance versée par le budget principal en 2008 pour réaliser les investissements de 160 000 € pour la construction de la canalisation principale d'eau brute.

21 Immobilisations corporelles :

BP 2022 72 425€

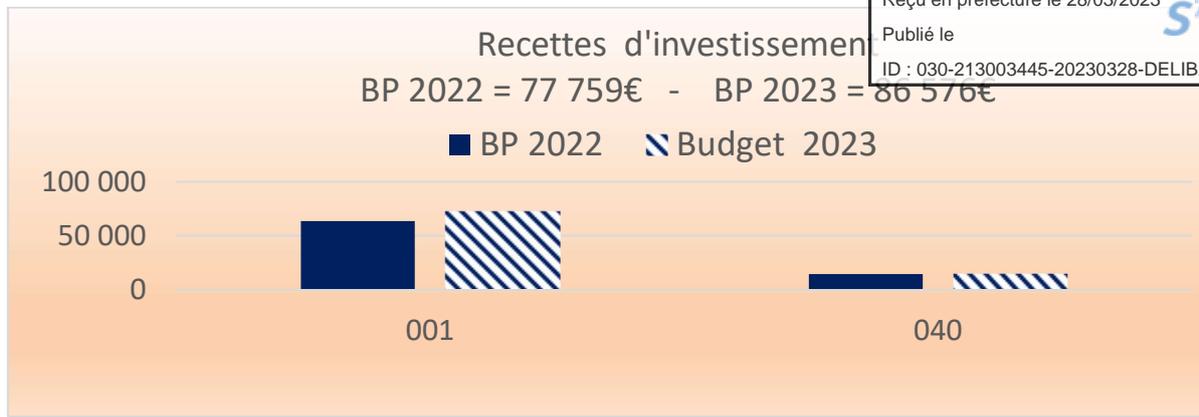
BP 2023 : 81 242€

des crédits sont prévus pour réaliser des travaux d'investissement sur le réseau d'eau brute.

*

Les recettes d'investissement :

	Recettes d'investissement	BP 2022	Budget 2023
001	Résultat reporté	63 459	72 346
040	Opération d'ordre S/S	14 300	14 230
	Total des recettes d'investissement	77 759	86 576



001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : BP 2022 : 63 459€ BP 2023 : 72 346€
Enregistre la reprise de l'excédent n-1 : 72 346.23 €,

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : BP 2022 14 300€ BP 2023 : 14 230€
Enregistre les recettes d'amortissement (écritures d'ordre) en concordances avec la dépense inscrite en dépenses de fonctionnement : 14 230 €.

*

Le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau brute s'équilibre comme suit :

Budget Primitif 2023	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	69 330	69 330
<i>Section d'investissement</i>	86 576	86 576
Total	155 906	155 906